



Département de la mobilité, du territoire et
de l'environnement

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, 1950 Sion

Monsieur le Député
Tarcis Ançay
tarcis.ancay@parls.vs.ch

Madame la Députée
Chantal Voeffray Barras
chantal.voeffrey-barras@parl.vs.ch

Monsieur le Député
Grégory D'Andrès
gregory.dandres@parl.vs.ch

Monsieur le Député
Serge Rey
serge.rey@parl.vs.ch

Notre réf. FRU/VP/EDU
Date 29 décembre 2021

Pour une circulation fluide de la route d'Ollon/VS
Votre question écrite n° 2021.09.365 du 10.09.2021

Madame la Députée,
Messieurs les Députés,

En date du 10 septembre 2021, vous avez déposé sur le bureau du Grand Conseil une question écrite par laquelle vous invitez le Conseil d'Etat à trouver des solutions pour garantir la fluidité de la route cantonale VS 48 Granges – Ollon – Ban et à répondre à plusieurs questions en lien avec l'objet cité en marge. Les compléments d'information, précisions et réponses sont apportés par la présente.

La Loi sur les routes énumère la subdivision des routes en fonction de leur destination et de leur importance, ainsi que les fonctions que doivent remplir ces axes cantonaux. A cette classification sont associées les exigences que doit remplir une route, en termes d'utilisation de l'espace routier. Au niveau cantonal, la très grande majorité des routes ont avant tout des fonctions de transit et de liaison. Ce sont des routes principales ou des routes secondaires prioritaires.

Le Service de la mobilité (SDM) du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) a récemment procédé à des travaux de sécurisation de l'infrastructure, de remise en état de la couche de roulement et de certains bords de la chaussée. Aucun élargissement de la route n'a été effectué dans le cadre de ces travaux d'entretien. Nous profitons de relever la présence de rétrécissements de chaussée dans le village d'Ollon qui participent à la modération des vitesses.

Concernant, la forte augmentation de trafic dont vous faites mention, le trafic journalier moyen (TJM) de cet axe a été relevé en 2008 et indique une valeur de 2'200 véhicules par jour. Le dernier comptage effectué en 2019 fait état d'un TJM de 2'500 véhicules par jour, soit un accroissement annuel de 1%. Cet accroissement se situe dans la fourchette basse de la croissance annuelle des véhicules sur les routes cantonales qui se situe entre 1% et 1.5%. Cet accroissement provient notamment du développement démographique et de la densification des zones à bâtir, incluant le Haut-Plateau. Il s'agit comme vous le constatez d'une route à très faible trafic et vous soulevez donc la question de la pertinence de son appartenance au réseau cantonal.

Concernant plus particulièrement le trafic poids lourd, les compteurs permettent de le différencier par rapport au trafic total mesuré. La route cantonale VS 48 compte une proportion de 1.6% de poids lourds (bus et camions), soit en moyenne 40 quotidiennement. De plus, la route cantonale VS 48 possède déjà une limitation signalée à 18 tonnes. Cette restriction de tonnage limite implicitement le transit des catégories de camions les plus lourds. Au besoin des contrôles répressifs pourraient être mis en œuvre par l'autorité de police. Au sujet des quelques cars touristiques transitant par cet axe,



Rue des Creusets 5, 1950 Sion
Tél. 027 606 33 00 e-mail : franz.ruppen@admin.vs.ch

dont la géométrie est sinueuse et le gabarit transversal étroit, il s'agit manifestement de problèmes de guidance GPS, qui n'est pas sous contrôle du canton, ou de méconnaissance des lieux. Enfin, nous relevons que les travaux de sécurisation effectués en 2020 et 2021 sur la route cantonale VS 50 Granges – Lens ont pu participer temporairement à un report de trafic sur la route VS 48, ces travaux sont aujourd'hui terminés.

Comme vous pouvez le constater, le trafic transitant par la route cantonale Granges – Ollon – Ban peut être qualifié de faible. Quant à la croissance de ce trafic elle reste modeste durant cette dernière décennie. Nous pouvons vous confirmer qu'en aucun cas il n'est prévu d'augmenter l'attractivité de cette route cantonale pour le trafic de transit dont le tonnage est aujourd'hui déjà limité.

En vous remerciant pour vos questions et en espérant vous avoir apporté les réponses et informations souhaitées, nous vous présentons, Madame la Députée, Messieurs les Députés, nos salutations distinguées.



Franz Ruppen
Conseiller d'Etat

Signature apposée. A votre demande, nous vous transmettons une version originale signée.

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire